



Chalon sur Saône, le 29 avril
2020

M. Jérôme GUTTON
Préfet de Saône et Loire
196 rue de Strasbourg
71000 Mâcon

Objet : Ouverture des établissements scolaires et de petite enfance

Monsieur le Préfet,

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé le maintien du confinement le « *plus strict* » jusqu'au 11 mai. Selon ses mots :

«il s'agira de permettre au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services. Le gouvernement préparera sans délai ces réouvertures avec les partenaires sociaux pour que des règles soient établies afin de protéger les salariés au travail. C'est la priorité... ». Et de poursuivre en annonçant la réouverture progressive à partir de cette date des écoles, collèges et lycées à cette date.

Ainsi, alors même que depuis le début de cette crise le ministre de l'Éducation Nationale avait annoncé que la date de reprise serait fixée en fonction de « l'évolution de la situation sanitaire, nous constatons amèrement le lien établi entre la priorité de relance économique et l'annonce de réouverture des établissements scolaires.

Les personnels de l'Éducation Nationale et les agents territoriaux et du Conseil Départemental sont atterrés par cette décision de réouverture prématurée qui si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus est totalement incompréhensible. Elle l'est d'autant plus qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires.

Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salariés sommés de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administrés pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des établissements d'enseignement et les enseignants eux-mêmes.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement ... sont concrètement impossibles ! Et pourtant, si de son côté le Président de la République s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent.

C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisé face au COVID 19 pour les élèves. Parmi les particularités de notre département, vous ne pouvez ignorer la forte ruralité de nos territoires, ce qui constitue une complication supplémentaire pour la sécurité des transports. Ce qui, au regard de l'avis du Conseil scientifique COVID-19 (cf note du 24 avril 2020) semble pour le moins compliqué voire-même impossible dans certaines situations.

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons tous les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.

Charge au gouvernement de prendre ses responsabilités, en arrêtant de souffler le chaud et le froid dans la gestion de cette crise partagée entre la lutte contre le virus et les intérêts financiers.

Sachant compter sur votre compréhension et votre engagement dans cette action, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

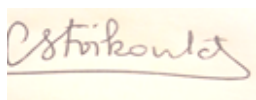
Pour la CGT Educ'Action 71
Sandra GAUDILLERE



Pour la CSD 71
Yannick SEGAUD



Pour la CGT Enseignement Privé
Chantal STOIKOVITCH



Pour la CGT du Conseil Départemental
Gérard ROBIN

